

COMMUNE D'AJONCOURT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'aliénation d'une portion des chemins ruraux

« dit derrière les maisons » et « dit du Gué »

Du mardi 9 janvier 2024 au mardi 23 janvier 2024

Soit pendant 15 jours consécutifs

La commune d'Ajoncourt est commune siège de l'enquête publique.

Par arrêté municipal, en date du 5 octobre 2023, une enquête publique est ordonnée à Ajoncourt, à l'effet de recueillir des déclarations des personnes intéressées sur le projet.

Monsieur Joel BAPTISTE a été désigné Commissaire-Enquêteur.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Ajoncourt, pendant la durée de l'enquête, du mardi 9 janvier 2024 au mardi 23 janvier 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable à la mairie ou sur l'application Panneau Pocket de la mairie.

Le public pourra formuler ses observations :

- Sur le registre tenu à sa disposition à la mairie aux heures habituelles d'ouverture au public
- Par courrier à l'intention de :

M. Joël BAPTISTE – Commissaire Enquêteur

Mairie d'Ajoncourt – 5 Grande Rue - 57590 AJONCOURT

- Par courrier électronique à l'adresse :

enquetepubliqueajoncourt57@gmail.com

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie d'Ajoncourt pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales de public aux dates et heures suivantes :

- **Le jeudi 18 janvier 2024 de 17h00 à 18h30**
- **Le mardi 23 janvier 2024 de 17h00 à 18h30**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront déposés à la Mairie d'Ajoncourt pour y être tenue sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur l'application Panneau Pocket de la mairie.